LA TRADUCTION DES EMOTIONS POPULAIRES COMME EPREUVE DEMOCRATIQUE.

Sophie Wahnich, directrice de recherche CNRS, IIAC

“Émeutes” et “émotions” sont deux mots qui ont la même racine. Se mettre en mouvement après l’effroi, l’être « esmayé » face à un grand danger. Certaines émotions vous sauvent de la pétrification et de la mort.

Pendant la Révolution française, un débat public a conduit des représentants à faire des émotions populaires une épreuve de vérité. Ce qui est éprouvé dans un lieu ne doit pas être raillé par ceux qui n’ont pas la même « expérience ». C’est ce qu’explique le député Cavellier le 19 juin 1792 à l’Assemblée pour parler à Paris de ce qu’éprouvent les Marseillais chez eux lorsque leur adresse est lue devant les législateurs.

Dans cette adresse "les hommes libres du Midi " se présentent parfois comme « plusieurs citoyens de la ville de Marseille » parfois comme "le peuple". Il s’agit d’affirmer que la partie peut incarner le tout et que l’épreuve locale peut aussi avoir valeur d’alarme nationale :

La liberté française est en péril, les hommes libres du midi sont tous levés pour la défendre. Le jour de la colère du peuple est arrivé. Ce peuple qu'on a toujours voulu égorger ou enchaîner, las de parer les coups, à son tour est prêt d'en porter. Ce lion généreux, mais aujourd'hui trop courroucé va sortir de son repos pour s'élancer contre la meute de ses ennemis.

Or face à cette affirmation les députés se divisent et expriment soit un soutien des émotions populaires vécues dans l’intersubjectivité, soit le déni de la valeur de ces émotions.

Ainsi le déni des émotions populaires apparaît comme déni des compétences populaires à évaluer une situation, à en faire expérience. C’est un déni sensible qui s'exprime en tant que tel, certains ne peuvent pas prétendre avoir voix au chapitre, ils n’auraient même pas le droit d’y être représentés.

Peut-être que tout le débat révolutionnaire qui est aussi un débat constituant consiste à débattre de cette place donnée ou non à cette faculté de juger populaire, par les émotions.

Avant de revenir vers le présent des gilets jaunes, j’aimerais montrer comment ce débat a opposé différentes manière de légitimer ou délégitimer cette compétence sensible du peuple qui est celle qui l’autorise à savoir quand il faut résister à l’oppression, pour ressentir comme le dit Sieyès le 21 juillet 1789 qu’il est « sous le joug » et a « le devoir envers lui même » d’y résister, car un homme n’est pas une bête de somme.

On éprouve l’oppression, on éprouve le danger, on éprouve l’alarme, le corps peut se figer ou retrouver son élan, conjurer l’effroi ou rester pétrifié.

Qu’est ce alors que l’épreuve démocratique ?

La capacité à transformer l’alarme en lois protectrices. Par des procédures, de l’écoute, de l’intersubjectivité, des négociations, des arts de traduire, des arts de promouvoir un bien commun et un ethos de la cité en faveur du bien commun.

Ce qui s’y déploie est aussi un art de représenter. C’est à dire sans doute de se représenter ce que les autres vivent, comment ils vivent et pourquoi ils demandent à mieux vivre.

Représenter dans une cité démocratique suppose ce geste de la part des représentants, un geste qui met en jeu leur sensibilité à la commune humanité, à l’horizon d’égalité, à la pluralité des voix en démocratie. Mais surtout car c’est bien de cela dont il s’agit en démocratie, les représentants doivent être sensible à la voix de « la classe immense du pauvre ». « Les malheureux ont le droit de parler en maitres aux gouvernements qui les négligent. » Le petit peuple est celui qui doit être entendu dans sa demande de lois justes et bonnes et ces lois ont vocation à le protéger de l’avidité mortifère des puissants.

To neglect en anglais est l’antonyme de to care. La loi doit produire un care.

Représenter : Prendre soin ou négliger, être représenté : être précieux ou quantité négligeable.

La Ve république en France n'est pas très démocratique car elle réinstaure de l'ordre vertical, et accuse le désordre démocratique, celui supposé de la IVe république, de mener à vaux l'eau. Chacun le sait, « coup d'état permanent ».
Mais les institutions ne font pas tout, la question est aussi celle de leur usage, et les grandes émotions populaires de la Ve république n'ont pas toujours été refoulées par la violence comme ont été refoulées les émotions des gilets jaunes. Les accords de Grenelle en 1968, étaient dans notre mythologie historique dans la lignée des conquêtes de 1936, mais quand on réécoute George Pompidou expliquer leur contenu après le marathon des 30 heures de négociation non stop, le mythe prend quand même une consistance empirique. On négociait avec des syndicats, la base n'était pas toujours d'accord, surtout en mai 1968, mais il y avait bien au bout du compte de nouvelles lois, de nouvelles règles.
Manifester, c'est toujours d'abord manifester ses émotions, ses sentiments, et avoir envie d'être entendu dans ce que ces émotions disent de ce qui ne va pas. Les corps intermédiaires ont servi de filtres au XXe siècle, mais ce ne sont pas les filtres qui font l'écoute, et s'il y a un intérêt à revisiter la Révolution française c'est pour saisir à l'état naissant, la fonction rêvée d'un bon représentant face aux émotions populaires en démocratie.
Les émotions populaires sont des épreuves démocratiques, car elles disent que quelque chose ne va pas dans la démocratie, mais elles sont aussi le lieu où la démocratie s'éprouve, passe une épreuve dans sa capacité ou non à transmuter les émotions en lois.

I. Les émotions populaires en situation révolutionnaire

1. Texte caché[1] ironique, texte caché dévoilé : de la colère

Le 11 juin 1792, le roi renvoie les ministres patriotes, ceux du côté gauche, du club des jacobins qui le sommaient de lever les veto sur des décrets protecteurs pour la révolution : exil des prêtres réfractaires et installation d'un camp de fédérés au sud de Paris pour protéger la ville des avancées ennemies.
Le soir, à une heure et demie du matin, un orateur monté sur une chaise dans les Tuileries, parle avec beaucoup de véhémence. Il fait « la lecture d'un libelle intitulé *la chute de l'idole des Français.* Le roi est alors un « monstre » qui s'oppose à la régénération des Français. « Nouveau Charles IX, il veut porter à la France la désolation et la mort. » Le pamphlet s'adresse au roi directement : « Va, cruel, tes forfaits auront un terme, Damiens fut moins coupable que toi. Il fut puni des plus horribles tortures pour avoir voulu délivrer la France d'un monstre. Et toi dont l'attentat est vingt-cinq millions de fois plus grand, on te laisse l'impunité. Mais tremblez tyrans, il est parmi nous des Scévola (tyrannicide). (…) Dormirons nous toujours du sommeil de la mort ? Ramperons-nous toujours au pied des despotes ? Puisque le successeur de tant de tyrans a rompu tous les droits qui l'attachaient à nous, foulons au pied ce simulacre de royauté. »[2] De fait, ce pamphlet déclare que ce roi coupable de tyrannie et cruel a rompu les « droits », c'est-à-dire les liens qui l'attachaient à son peuple et que pour cette raison la royauté n'est déjà plus. Cette harangue nocturne annonce que le roi n'est déjà plus membre de la Nation.

[1] James Scott, James C. Scott, *Domination and The Arts of Resistance : Hidden Transcripts* (1990, Yale University Press), traduit en français par les Éditions Amsterdam sous le titre *La Domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne.* 2009.
[2] *Le Moniteur universel*, *tome 12.*, p. 642.

[image 1] Condoléances monsieur Macron vous n'êtes plus président]

Image 2, Macron, le roi menteur.

Le 16 juin 1792, Lafayette dans une lettre qu'il envoie depuis son camp de Maubeuge, blâme l'Assemblée d'avoir osé honorer les ministres patriotes renvoyés par le roi. Il menace les législateurs de son armée. Robespierre, le 18 juin affirme aux Jacobins la nécessité de « venger la majesté nationale outragée »[3] et d'incriminer ce traître Lafayette qui veut se faire « dictateur ». L'armée ne doit pas intervenir dans la vie politique intérieure.
Mais, dans un registre plus symbolique, une pétition de la section du jardin du Luxembourg ce 18 juin, évoque la profanation et le parjure du roi qui non seulement ne respecte pas ses serments sacrés mais les retourne en leur contraire. L'effroi des pétitionnaires est alors exprimé sous la figure de l'anéantissement du peuple. Cet effroi surgit lorsque la chose sacrée que l'on chérit est profanée et trahie. D'autres adresses parlent de « catastrophe ». Si la Révolution peut être détruite par ceux mêmes qui sont censés la défendre, la conquête d'une nouvelle humanité, d'une nouvelle liberté pour le peuple, le sens pris par cette Révolution est peut-être suspendu à tout jamais. Monsieur *veto* parjure rend lisible l'extrême fragilité des conquêtes de la Révolution.
L'effroi est la seule émotion qui ne débouche pas sur du mouvement, la seule émotion immédiatement mortelle. On pourrait imaginer un peuple sidéré, c'est-à-dire effectivement « anéanti » par l'expérience mortifère de l'effroi et l'abolissement du temps qui l'accompagne. Or la trahison royale du printemps 1792 ne produit pas cette sidération qui s'était emparée des Parisiens au lendemain de la fuite à Varennes. Les Parisiens, les Français ironisent depuis déjà plusieurs mois et l'effroi a ainsi été déplacé par le rire[4].

---

[3] Robespierre, 18 juin, *Œuvres de Maximilien Robespierre*, tome IV, Paris, Publications de la société des études robespierristes, Phénix éditions, 2000.p. 382.
[4] Sur le rire, on consultera Antoine de Baecque, *Les éclats du rire*, Paris, Calmann Levy, 2000, et les travaux d'Ouzy Elyada sur la presse populaire, on regardera en particulier « *Rire, violence et utopie dans la presse*

[image 2, on vient te chercher chez toi, en gardien des puissants]
Ils rient, argumentent et dénoncent ce roi parjure. Mais c'est la colère qui permet de se mettre en mouvement, de retrouver l'ardeur.

---

populaire de la Révolution française », in L. Volz, (dir.) *Individu et autorité. Position de la presse de Lumière*, Nantes, Presse Universitaire de Nantes, 2004, pp. 157-167.

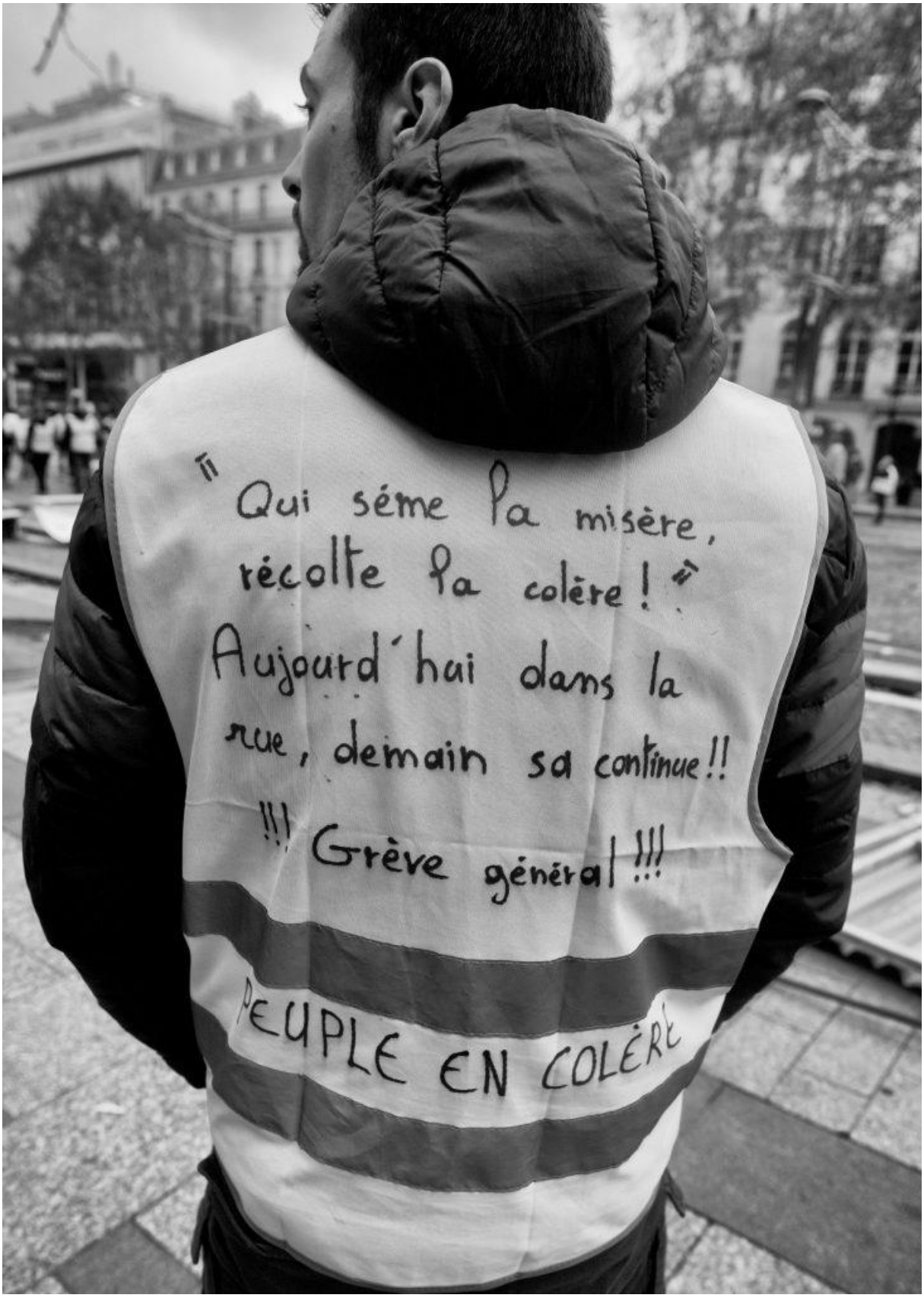

[image 3, peuple en colère].

Qu'est-ce que l'affirmation de cette colère ? En premier lieu le signe que l'effroi mortifère a rencontré un antidote. Mais pour mieux entendre ce qui s'y joue, il faut faire retour sur la signification fondamentale de la colère. Qu'est-ce que la colère ? Quand est-elle légitime ?

Pour saisir cet enjeu, le détour par Aristote est éclairant[5]. Il analyse en effet la rage comme ce qui, pour les rois, les héros et les Dieux, vient réparer une offense ou une insulte. Mais la rage est aussi ce qui règle les rapports entre les hommes lorsque les attentes réciproques ne sont pas comblées, qu'ils ont par exemple le sentiment de l'ingratitude. Cette rage ou colère a partie liée avec le sentiment de l'honneur, du respect de soi, mais aussi avec le courage. Celui qui ne se mettrait jamais en colère serait un lâche. Enfin, cette colère est une passion généreuse car on ne se met pas en colère seulement pour soi. La colère peut être motivée par une offense faite à un ami ou un allié. Il s'agit de rétablir la justice. Le paradigme politique de la colère révolutionnaire est fort proche de celui d'Aristote. Le peuple a été offensé et il prend la décision de répondre par la colère. Cette colère a partie liée avec la générosité, et le combat annoncé est bien un combat qui doit faire advenir plus de justice. La colère loin d'être un emportement devient une attitude morale dont on saisit le schème narratif : offense, colère, combat généreux, rétablissement de la justice.
Pour autant cette rage chez Aristote suppose d'être réglée en termes d'intensité et de durée. Les passions sont légitimes, mais ne doivent pas être illimitées. Or ce que les Marseillais réclament des législateurs, c'est qu'ils soient capables d'entendre la valeur de cette colère et de l'encadrer dans des limites raisonnables. Leur demande pour retenir la violence de la colère est que les législateurs produisent une loi capable de sauver la patrie.
Or cette colère est là depuis plusieurs semaines, des adresses envoyées à l'assemblée depuis la province en témoignent et des députés choisissent de les lire à la tribune le 19 juin 1792 dans ce moment crucial.
Cambon, député du côté gauche alors proche de Brissot, lit celle des Marseillais rédigée le 6 juin 1792.
Cette pétition marque un tournant majeur dans l'énonciation pétitionnaire. Elle affirme « la colère du peuple » au nom du peuple.
« La liberté française est en péril : les hommes libres du midi sont tous levés pour la défendre. Le jour de la colère du peuple est arrivé (Vifs applaudissements à gauche et dans les tribunes). Ce peuple qu'on a toujours voulu égorger ou enchaîner, las de parer les coups, à son tour est près d'en porter ; las de déjouer les conspirations, il a jeté un regard terrible sur les conspirateurs. Ce lion généreux, mais aujourd'hui trop courroucé va sortir de son repos pour s'élancer contre la meute de ses ennemis. »[6]

2. La demande de loi comme cadre politique de traduction des émotions

« Représentants, le patriotisme français forme un vœu, celui de secourir la Patrie. Il vous demande un décret qui l'autorise à marcher avec des forces plus imposantes que celles que vous venez de créer vers la capitale et les frontières. Le peuple veut absolument finir une révolution qui est son salut et sa gloire, qui est l'honneur de l'esprit humain. Il veut se sauver et vous sauver; devez vous empêcher ce mouvement sublime ? Le pourrez-vous ? Législateurs, vous ne refuserez pas l'autorisation de la loi à ceux qui veulent aller mourir pour la défendre.(…) »
La loi est très explicitement ici ce qui doit encadrer un mouvement « sublime ». En demandant une loi qui déclare « la patrie en danger » afin de donner une forme légale à l'expression de la colère du peuple, les Marseillais affirment que le salut public est dans les mains du peuple, que ces mains ont besoin de lois et que les législateurs doivent les produire en signe d'alliance et de clairvoyance. Seules ces lois associées aux mouvements de « la

[5] Je reprends ici les éléments d'un exposé de Giulia Sissa présenté au sein d'un groupe de travail portant sur les passions politiques en septembre 2005. (Réseau, EHESS-Laios, UCLA, Université de Montréal). On lira également avec profit, Pierre Pachet, *La colère, instrument des puissants, arme des faibles*, Autrement, 1997.
[6] *AP*, *tome 45* p. 397.

colère du lion » peuvent sauver la patrie. La colère du souverain ne peut être contenue, elle peut seulement être accompagnée par des lois de salut public qui pourront la retenir, lui éviter cette trop grande impétuosité.
« Favorisez ce mouvement belliqueux, vous qui êtes les conducteurs comme les représentants du peuple, vous qui avez à vous sauver ou à périr avec lui. La force populaire fait toute votre force; vous l'avez en main, employez là. Une trop longue contrainte pourrait l'affaiblir ou l'égarer. »[7]
Les législateurs ont donc la responsabilité non seulement du salut de la patrie mais également de la violence populaire nommée ici « égarement », mais aussi de la faiblesse populaire, c'est-à-dire de son impuissance, de son découragement. Les Marseillais réclament une alliance parfaite avec les législateurs afin de mener cette bataille pour la liberté.
Or la réception de cette pétition divise explicitement l'Assemblée législative.

1.3 La division des législateurs sur la légitimité des émotions populaires :
Le côté gauche souhaite que cette pétition soit envoyée aux 83 départements. Le côté droit réagit avec véhémence. Rouyer déclare immédiatement : « je m'oppose à l'envoi d'une adresse incendiaire et inconstitutionnelle. Ce n'est pas avec des discours de factieux qu'il faut instruire le peuple des départements. »
Marlet reprend le discours de l'adresse marseillaise comme on reprendrait un énoncé impropre dans une copie d'écolier :
"Il est temps" disent-ils et que "le peuple se lève ", on ne doit pas dire ça, (...) ***le sentiment de ma conscience*** *me dit que je suis digne encore d'être représentant du peuple, les législateurs ne proclament pas la vengeance du peuple.*[8]
Rouyer face à l'adresse marseillaise réaffirme l'autonomie des législateurs à l'égard d'une opinion publique qui ne serait qu'un élément parmi bien d'autres de ce qui doit, non pas être accueilli mais réfléchi par les législateurs. La colère ne peut ainsi être entendue comme une opinion en acte.
« Vous avez le droit en votre qualité de citoyen de manifester votre opinion, mais vous ne devez point nous menacer de votre colère, ni provoquer aucun de nos décrets. »
La fonction du législateur ne supposerait pas un lien privilégié avec l'opinion publique quelque soit d'ailleurs la définition qu'on lui donne, encore moins avec les émotions populaires.
Cavelier face à ces discours de délégitimation des émotions populaires marseillaises les défend en évoquant « une épreuve émotive » :

> *On calomnie les Marseillais, on a voulu empoissonner leurs sentiments*
> *Il n'appartient pas aux représentants de maîtriser le vœu de ceux qui leur ont donné mandat, (...) peut-être cette adresse énonce t-elle des vérités* ***éprouvées*** *sur les lieux.*[9]

Il valorise non pas le récit ou la mise en mots des sensations mais la sensation elle-même, l'épreuve est seule gage de vérité et cette épreuve n'est pas réitérable, il faut donc faire confiance aux porte-parole du peuple.

Enfin Lecointe Puyraveau, ce 19 juin 1792 universalise les sentiments des Marseillais et affirment qu'ils sont bien dans une épreuve de vérité:

> *Non messieurs les Marseillais ne nous menacent point de leur colère mais disent simplement que le jour de la colère est arrivé, et c'est une grande vérité.*
> *Cette adresse respire* ***l'amour de la liberté.***

---

[7] *AP*, *Op. cit.*, p. 397.
[8] *A.P.* t.45, p. 398.19 juin 1792
[9] *A.P.* t.45, p. 401, .19 juin 1792

Nous ne devons voir dans les expressions des Marseillais que ***ce sentiment intime qui se trouve dans le cœur de tous les Français*** *de dire : "nous avons des ennemis qui semblent nous attaquer avec des forces supérieures, et bien ces braves patriotes offrent leurs bras pour défendre la patrie en danger. (...) qui voudra méditer sur* ***le sens naturel*** *que présente cette adresse, ne pourra s'empêcher de connaître la soumission à la loi et en un mot toutes les vertus qui caractérisent* ***les vrais Français****.* [10]

Le soutien des émotions populaires, l'affirmation de leur légitimité se fait dans l'intersubjectivité entre porte parole populaire et législateurs.
Devenir peuple c'est produire les actes de discours propre à la subjectivation, les actes de discours qui affirment que subjectivement on assume pleinement une identité constituée dans le langage mais qui engage sa position dans le monde.
Ces énoncés de subjectivation sont autant de coups de force discursifs qui obligent à entendre la légitimité d'une position conforme à la souveraineté populaire. Mais ils peuvent restés isolés. Seule la production de la loi permet de savoir si oui ou non il y a réception de la voix du peuple à l'Assemblée. C'est donc le discours de la loi qui est le dernier vecteur d'une transmutation langagière réussie. Dès le 19 juin 1792, Basire met en adéquation le peuple et les lois lorsqu'il répond aux détracteurs des Marseillais, "la vengeance du peuple, c'est la vengeance des loix ".
La bataille continue le lendemain, 20 juin 1792

II. L'épreuve émotive des législateurs le 20 juin 1792

Ce même scenario de division réapparait dans la manière de commenter la journée du 20 juin où les faubourgs ont d'abord pétitionné en armes à l'assemblée puis se sont portés aux Tuileries pour demander au roi de lever les vetos.
Or, lire une pétition en armes puis défiler dans l'enceinte de l'Assemblée nationale entouré de plus de vingt personnes n'est pas autorisé par la loi.
C'est ainsi la présence des armes qui contrevient à la loi, les armes comme expression claire d'un rapport de force et de puissance. Mais ce sont moins les armes que la contravention à la loi qui inscrit d'emblée la journée du 20 juin comme journée d'action révolutionnaire, si l'on peut nommer comme révolutionnaire une action qui force la loi en vue d'un bien commun à venir.
Ce dernier quelques heures plus tard explique que « les citoyens voulant marcher en armes ont dit « nous ne formons pas un attroupement, une émeute, les bataillons demandent à être requis.(…) la municipalité a cru qu'il serait très imprudent, (…) de ne pas légaliser la mesure. On a dit : on peut autoriser les bataillons à marcher en armes, les autres citoyens seront tenus de se ranger sous les bannières nationales, et tout restera dans l'ordre de la loi. »[11] En requérant la garde nationale pour encadrer les citoyens, Pétion contourne l'interdit et fabrique une légitimité nouvelle au rassemblement. Il prévient ainsi tout usage intempestif de la répression tout en laissant les citoyens agir et faire leur démonstration de puissance à la limite de la légalité. La municipalité a forcé la loi et borne ainsi le caractère intempestif de cette journée. Les formes adoptées par la municipalité retiennent d'emblée les violences qui pourraient se déployer, que ce soit celle du pouvoir exécutif ou celle d'une souveraineté populaire à l'œuvre dans le silence des lois.
Pour autant les citoyens du 20 juin ne répondent à la voix d'aucun meneur manipulateur ou d'aucun tribun du peuple. Ce mouvement souhaite parler de sa propre voix, une voix qui n'est pas celle de la loi mais d'une demande nouvelle de loi. La pétition des Marseillais l'avait

[10] *A.P.* t.45, p. 400,.19 juin 1792
[11] *Ibid*, p. 720.

clairement explicité : « Législateurs, vous ne refuserez pas l'autorisation de la loi à ceux qui veulent aller mourir pour la défendre. »[12] Le choix de faire lecture de cette pétition la veille n'avait rien d'innocent et le débat autour de sa réception avait déjà été houleux annonçant le débat du 20 juin sur l'autorisation que les législateurs pourraient donner à une pétition soutenue par plus de quatre mille hommes armés et autant de femmes et enfants.
Le débat s'éternise et Santerre qui commande l'un des bataillons du faubourg St Antoine, fait parvenir à l'Assemblée une lettre qui est lue par le président, Mr Français. « Mr le président les habitants du faubourg St Antoine célèbrent aujourd'hui l'anniversaire du serment du jeu de Paume. On les a calomniés devant vous, ils demandent à être admis à la barre ; ils confondront une seconde fois leurs lâches détracteurs, et ils prouveront qu'ils sont toujours les hommes du 14 juillet. »[13] Cette lettre est reçue avec enthousiasme par « une grande partie de l'Assemblée » qui « applaudit et se lève par un mouvement simultané » tandis que les membres de la partie opposée manifestent par des murmures et par des cris leur improbation »[14]. Avant même l'entrée des pétitionnaires, l'Assemblée manifeste le clivage qui n'a jamais cessé de l'habiter, de la structurer par des émotions intempestives. D'un côté ceux qui pensent que la Révolution est faite et qui s'appuient sur l'amnistie et le consentement du roi à la constitution, s'effraient. De l'autre ceux qui pensent que la Révolution n'est pas achevée, qu'il faut encore une révolution de l'exécutif, se réjouissent.
Les représentants sont donc conviés à ressentir ce que sent le peuple, son effroi, son inquiétude, son malheur et ainsi à l'entendre subjectivement dans la compassion. Le 20 juin 1792, ce registre du peuple qui espère un accueil intersubjectif[15] de ses émotions est particulièrement explicite : « C'est dans votre sein que le peuple français dépose ses alarmes et qu'il espère enfin trouver le remède à ses maux. (…)Nous avons déposé dans votre sein une grande douleur, nous avons soulagé nos coeurs ulcérés depuis longtemps (…) »
L'intersubjectivité espérée ne repose pas sur un argumentaire dont il faudrait débattre en raison, mais bien sur une sensibilité qu'il s'agit de mettre en partage, il faut toucher le coeur plus que l'esprit. Or le terme employé pour qualifier l'ensemble du texte prononcé par l'orateur est le terme de "cri". « Nous espérons que le dernier cri que nous vous adressons se fera sentir au vôtre. Le peuple est debout, il attend dans le silence une réponse enfin digne de sa souveraineté. »[16]
« Le peuple est debout prêt à venger la majesté nationale outragée. Ces moyens de rigueur sont justifiés par l'article 2 des droits de l'homme "résistance à l'oppression". Quel malheur cependant pour des hommes libres qui vous ont transmis tous leurs pouvoirs de se voir réduits à tremper leurs mains dans le sang des conspirateurs.(…)Forcera-t-on le peuple à se reporter à l'époque du 13 juillet, à reprendre lui même ce glaive et à venger d'un seul coup la loi outragée, à punir les coupables et les dépositaires pusillanimes de cette même loi? Non Messieurs ! vous voyez nos craintes, nos alarmes et vous les dissiperez. » [17] Les législateurs doivent ainsi très explicitement trouver des solutions qui protègent le peuple d'un recours à l'article 2 de résistance à l'oppression. Ils doivent faire en sorte que cette scène d'affrontement violent et cruel, cette scène où la seule contrainte est celle du droit naturel, cette scène et qui connaît les exigences du « faire mourir », n'ait pas à s'ouvrir. Les

[12] *AP*, tome 45, p. 397.
[13] *Le Moniteur universel*, *Op. cit.*, p. 715.
[14] *Ibid*.
[15] On a souvent limité la notion d'intersubjectivité à une dimension d'intercommunicabilité des arguments. Nous souhaitons ici l'étendre à l'intercommunicabilité des émotions, et entendre ainsi le registre du subjectif à l'articulation des émotions et des raisonnements singuliers, propres à chaque sujet historiquement situé.
[16] *AP,* tome 45, p. 417.
[17] *Ibid.*

médiations symboliques qui déplacent cette violence exercée sur les corps en violence symbolique exercée par la loi doivent à tout prix être maintenues. Désirer de nouvelles lois, c'est ainsi désirer très clairement que la violence soit retenue d'un commun accord. Refuser cet accord serait acculer le peuple à la violence. La pétition doit faire entendre cette potentialité de violence pour que les législateurs frémissent et prennent la mesure de leur responsabilité. « C'est en vous que réside aujourd'hui le salut public.»[18]

Lorsqu'il s'agit de mettre en récit cette journée du 20 juin le côté droit refuse de reconnaître le peuple dans les pétitionnaires. Loin de qualifier le peuple souverain, les premières mises en récit mettent en scène le peuple du roi , "son peuple " comme si ce dernier n'était encore qu'une juxtaposition d'habitants inconstitués. Les orateurs de droite le 21 annulent la valeur de la notion de peuple en faisant usage de l'indéfini "on ". "On a violé la maison du roi". Un premier clivage oppose le peuple du roi au peuple français. Mais le roi est maître de l'énoncé qui clôture la séance du 21 juin 1792

La France apprendra les événements de la journée d'hier dans la consternation.

Il produit alors un nouveau clivage avec le couple d'antonymes asymétriques[19] "on"/ La France. On retrouve ici l'intuition d'une majorité silencieuse avant la lettre à laquelle il faut donner corps pour détruire la valeur symbolique des porte-parole-porte-voix du peuple.

La droite de l'assemblée ressurgit avec efficacité le 30 juin où Pastoret articule dans un même discours l'écart de sensibilité entre législateurs et porte-parole populaires -"ils ne croient pas qu'on puisse sentir si on ne sent pas comme eux"[20]-, le refus de reconnaître les locuteurs des adresses et pétitions comme énonciateurs du peuple, -"Quelques hommes d'une imagination ardente ont voulu s'arroger le privilège exclusif du patriotisme"[21]-, la nécessité de contenir le peuple par une esthétisation de l'assemblée législative.

La question de l'articulation entre la sensation et l'argument n'est pas éludée mais alors que la sensation est une norme intuitive de justice chez les porte-parole populaires, chez Pastoret la sensation est une machine qui produit l'ordre ou le désordre et il faut inventer le dispositif d'esthétisation qui permet d'obtenir l'ordre :

> *Nous avons cherché les moyens de donner à vos délibérations, plus d'ordre plus de calme, plus de majesté, d'empêcher qu'elles ne soient troublées par l'effervescence des passions, de mettre un frein à ces applaudissements tumultueux(} "la majesté du cérémonial dit Rousseau, impose au peuple, elle donne à l'autorité un air d'ordre et de règles qui inspire la confiance (...)*[22].

On retrouve ici "le gros animal populaire" qu'il faut manipuler physiquement, pour obtenir son calme et son approbation.

Pastoret démontre comme Platon qu'"Entre le langage de ceux qui ont un nom et le beuglement des êtres sans nom , il n'y a pas de situation d'échange linguistique qui puisse être constituée, pas de règles ni de code pour la discussion. Ce verdict ne reflète pas simplement l'entêtement des dominants ou leur aveuglement idéologique. Il exprime strictement l'ordre du sensible qui organise leur domination, qui est cette domination même. [23]

C'est toute une conception de la souveraineté nationale qui est alors présentée. Elle s'appuie non seulement sur les topoi proposés par le roi lui même, -l'émotion qu'il faut entendre après

---

[18] *Ibid.*

[19]Sur cette notion on consultera R.Koselleck, *le futur passé, contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Editiions de l'EHESS, 1990

[20] Pastoret, *A.P.* t 45 p. 702

[21] idem

[22] idem

[23]Jacques Rancière, *la mésentente*, Paris, Galilée, 1995, p. 46

le 20 juin c'est "l'indignation que la France a partagé"[24]- mais sur le retournement des arguments, c'est à dire ici des énoncés ou des présupposés des porte-parole. Là où les porte-parole engageaient la question du sacré, Pastoret engage celle d'un culte pur et d'une adoration tranquille de la liberté, une liberté non plus sacrée mais sainte[25]. Là où les porte-parole avaient porté l'énoncé de patrie en danger Pastoret propose un énoncé qui empêche le clivage patriotique de s'actualiser, qui empêche de distinguer entre patriotes et traîtres à la patrie : "l'union ou l'esclavage".

> *ô mes collègues ô mes amis, puisque nous le sommes tous du peuple, aimons nous unissons nous et la patrie est sauvée On vous* ***a souvent dit la constitution ou la mort et moi je vous dit l'union ou l'esclavage.***[26]

Qu'est-ce que devenir peuple pour les législateurs patriotes ? C'est d'abord lutter pied à pied avec les expressions de la droite. Il faut défendre le peuple en lui redonnant son nom de souverain.

Au delà de cette défense du langage propre à décrire la vérité du peuple, les Ainsi Lecointe Puyraveau déclare-t-il

> *Vous avez vu les gardes nationaux réunis avec ceux auxquels on conteste les droits de citoyens actifs, vous avez vu les baïonnettes réunies aux piques cette réunion est un acte de prudence et de sagesse qui a assuré le calme d'une multitude armée. Les piques ont été formés par les véritables amis de la liberté, armées par la loi, elles n'effraient que les tyrans et leur satellite*[27]

Ils requalifient les sentiments du peuple, non seulement comme légitimes, mais encore comme nécessaires.

Lamarque déclare lui qu'il est prêt à s'identifier au peuple le 21 juin 1792.

> *Coblentz dit que* ***les patriotes ardents sont des factieux.*** *Messsieurs il n'y a de vrais patriotes que les patriotes ardents (...)* ***Je m'honore d'être l'un de ces factieux****. On me demande si je parle de la pétition des Piques ? oui Messieurs je parle des décrets de l'assemblée nationale, je parle de la loi je parle de ce nombre infini de pétitions que vous entendez chaque jour à la barre et qui vous annoncent d'une manière non équivoque le vœu de la nation*[28]

Delaunay ouvre *in fine* une autre perspective, celle qui affirme clairement qu'il s'agit bel et bien de changer de constitution et non pas simplement d'organiser une armée face à la pression de l'armée extérieure.

Ce peuple qui connaît le péril de la chose publique est dans l'attente d'une mesure extraordinaire et forte de la part de ceux à qui il a confié ses destinées. ***Il sait que votre mission est d'exécuter son vœu et de statuer ce qui est voulu par la Nation****.* ***Maintenir la Constitution peut devenir une superstition contraire à la volonté générale nationale. Quelqu'immense aient été les pouvoirs des constituants, ils n'ont pas celui de commander aux passions.***

Je dis messieurs que tant que dure l'état de révolution dans un Empire, un engagement constitutionnel ne peut jamais signifier que l'engagement de ne rien ajouter ni retrancher jusqu'à l'époque assignée pour en faire la Révision. [29]

---

[24] *AP* t.45 p. 435

[25] Sur le clivage sacré /saint on consultera Alphonse Dupront, *Du sacré, Croisades et pélerinages*, Paris Gallimard 1987, Emmanuel Levinas *Du sacré au saint*, Paris, Minuit 1989.

[26] Pastoret, *AP* t 45 p. 702

[27] 21 juin 1792, *AP* t.45 p. 434

[28] 21 juin 1792, *AP* t.45 p. 435

[29] Jean de Bry, *AP* t 45 p. 707

Intermède
Cette séquence révolutionnaire permet d'entendre qu'il y a pendant le moment révolutionnaire une capacité du côté gauche à inventer un régime d'émotions où ces dernières témoignent de l'épreuve émotive en situation, qui est à proprement parler une faculté de juger, qui doit être entendue des législateurs et retraduite dans la loi.
« Le peuple sent » est alors un « le peuple pense », « le peuple sait ».
Ce savoir n'est refoulé que par le côté droit qui calomnie le peuple, souhaite sa répression armée, son intimidation par des procédures d'esthétisation mais qui bientôt perd la partie politique.

Si la tradition classique[30] oppose la voix du peuple "gros animal populaire" au logos des gouvernants, renvoyant le premier à une animalité incontrôlable et menaçante, les seconds à leur responsabilité de juges du juste et de l'injuste, le couple voix / parole est redevenue une figure rhétorique d'une critique en faveur de la démocratie. Selon Platon, "la démocratie est le régime où la voix (…) usurpe les privilèges du logos"[31]. Le laboratoire révolutionnaire renverse ce topos. La démocratie est devenue le régime où la voix surgit pour faire émerger un logos conforme à la justice.
Ce modèle de traduction des émotions populaires est celui qui prévaut de 1792 à 1794 mais disparaît en thermidor. Le peuple capable de tirer l'alarme démocratique quand le gouvernement viole ses droits est à nouveau congédié.

La crise des gilets jaunes comme épreuve démocratique traitée par le gouvernement et les médias sur un mode thermidorien, c'est-à-dire en refoulant les intuitions de justice des émotions populaires, en traitant les acteurs non comme des semblables mais comme des « incontrôlables », en disqualifiant la réception positive par des jugements insultants et généralisant, en refoulant *in fine* l'épreuve démocratique que constituent l'expression publique des émotions populaires.
De novembre 2018 à juin 2019, toute intuition de justice ou presque a été refoulée au profit d'une gestion par la communication (le grand débat) quand la négociation de nouvelles lois, normes, accords étaient jusque là la règle des sorties de crise sous la forme « d'accords » de Grenelle en 1968. Grenelle de l'Environnement, Grenelle de la Mer, ou de l'Alimentation. Comme les Etats généraux, vestiges de la Révolution. Quand le pouvoir n'a plus le choix.
Refoulement des épreuves locales comme de leur traductibilité nationale, refoulement *in fine* de la démocratie comme telle qui ne souhaite plus faire l'épreuve des émotions mais qui dès lors ne peut que les réprimer tant elles restent une puissance de la faculté de juger.
Reprenons.

III Les émotions des Gilets jaunes

3.1 Le jour de la colère est arrivé
Le mouvement débute par l'occupation de ronds-points où des automobilistes en colère ont enfilé leur gilet jaune et interrompu ou filtré les flux routiers dans la grande tradition des camionneurs. Le gilet jaune est un outil qui symbolise très vite le désir de se rendre visible et de témoigner du danger qui pèse sur des classes populaires en train de se paupériser. En cas de panne, on enfile un gilet jaune pour être vu et protégé des accidents sur la chaussée.

[30]Platon République IV et Aristote, Politique, I, cités par Jacques Rancière dans *la mésentente op.cit* .
[31]Jacques Rancière, *La Mésentente*, Paris, Galilée, 1995, p. 43-44.

Cette décision d'occupation est donc une opération de visibilisation d'une critique de l'inégalité fiscale qui couve depuis plusieurs mois. L'argument carbone de la taxe du même nom est dénoncé comme faux semblant, car son revenu ne sert pas à dé-carbonner mais à financer l'Etat sur d'autres lignes budgétaires quand le transport aérien lui n'est pas taxé de la même manière, et que l'impôt sur les fortunes (ISF) lui a été supprimé. Cette taxe carbone vient s'ajouter à d'autres et contribue au sentiment que l'automobiliste est devenu « une vache à lait ». En effet les mesures qui concernent le contrôle technique plus rigoureux et la limitation de vitesse à 80 km/heure sont vécues comme des mesures qui organisent une nouvelle rente pour l'Etat du fait des amendes lorsqu'on n'a pas les moyens de faire les réparations obligatoires ou de changer de véhicule. Enfin lorsque les radars ne tiennent pas compte du temps nécessaire pour changer d'habitude. C'est écrit sur les gilets « 80km/h sécurité rentière ».

« Tous avaient conscience que la taxe carbone était un sujet qu'il fallait aborder, mais que ce n'était pas le seul et du coup, ils ont eu envie de tout dénoncer, d'exprimer ce ras-le-bol général, de dire que plus rien ne fonctionnait. Il était peut-être temps de dire stop » explicite Priscillia Ludosky en mai 2019 alors qu'elle revient sur ce moment inaugural dans un entretien accordé à un média alternatif.

Dans cette décision de dire « stop » et de tirer ainsi l'avertisseur d'incendie[32], la colère a été motrice. Le mot colère va revenir tout au long des actes, partout, et sans discontinuer. Le classique énoncé des formations de gauche «qui sème la misère, récolte la colère » s'affiche sur les gilets. Or comme émotion, la colère témoigne d'une faculté de juger, mais plus encore, elle est l'émotion qui exposée en public est un retournement assumé des rapports de domination comme nous l'avons évoqué pour la période révolutionnaire.

L'événement-gilet-jaune consiste donc à rendre visible le texte caché tel que James Scott l'a défini et la colère retenue.

[32] Selon l'expression bien connue de Walter Benjamin.

En assumant des émotions disqualifiées et disqualifiantes pour les humbles dominés ils instruisent de fait un rapport critique qui fait tomber la peur d'être jugé et puni. Désormais ce sont ces gilets jaunes des ronds points qui jugent que ça ne va pas et qui le font savoir en dévoilant leur texte caché. « L'analyse des textes cachés des puissants et des subordonnés nous donne accès à une science sociale qui met en lumière des contradictions et des possibilités, qui projette son regard bien au-delà de la surface placide que les accommodements publics à la distribution existante du pouvoir, des richesses et des statuts laissent souvent paraître. »[33] Plus le pouvoir s'érode moins les dominés dissimulent leur défiance et plus ils introduisent de jeu dans leur rôle afin de suggérer la distance qu'ils mettent vis-à-vis des formes auxquelles ils se conforment.
Le texte caché, quand il reste caché, fabrique le groupe de ceux qui rient sous cape pour se détendre et faire savoir aux leurs qu'ils ne sont pas dupes. Mais lorsqu'il devient public, il retourne la violence subie en violence adressée.

3.2. Une violence adressée, le fer est dans les mots

Se fabrique dans les mots mêmes de l'adversaire, la menace. Face à celui qui donnait une portée symbolique forte au costume des nantis, la réponse se fait en termes de courage : « les voyous portent des cravates, les gilets jaunes portent leurs couilles ». Macron est interpelé, son nom devient un acronyme où s'accroche toutes les disqualifications qui jouent sur ce retournement : Manipulateur, Arriviste, Charlatan, Royaliste, Opportuniste, Nanti, et sur son gilet le scripteur de conclure « à la mémoire de mes ancêtres ». Or pour beaucoup de gilets jaunes ces ancêtres sont les révolutionnaires français.

Ceux qui prennent ainsi l'initiative de la parole déclarent le président Macron indigne de sa position : « Macron, ton mépris, ton arrogance insultent la France ». Enfin « Macron tu te

[33] James Scott, *Les arts de la résistance*, Paris, Amsterdam, 2009, p.29.

prends pour le roi, les genoux devant moi tu ploieras, signé le peuple ». Ce couple asymétrique roi/peuple revient très régulièrement et vient prendre encore une fois Macron au mot lui qui avait affirmé dans le *UN* que les Français n'avaient pas voulu la mort du roi et qu'ils aspiraient à voir à nouveau cette place occupée. Or cette place vide est ce qui caractérise la démocratie [Claude Lefort]. Ce président pouvait-il ne pas le savoir ? De fait, il appelait à une fin de la démocratie désormais revendiquée par les Gilets jaunes avec intensité. le « J'ai mal à ma démocratie / diktatur » n'est pas sans rappeler le cri de Unamuno face à l'arrivée au pouvoir de la droite fascisante des années 1930 en Espagne, « me duele Espana ». Enfin, face à l'affaire Benalla, le président arrogant affirma qu'il assumait tout et qu'il faudrait venir le chercher chez lui. Cela a produit chez les gilets jaunes une indignation morale qui là aussi trouve enfin à s'exprimer. Non seulement l'affaire Benalla est dénoncée, son nom entouré d'une ligne brisée rouge indiquant le danger, est inscrit sur des gilets mais l'affaire fournit l'un des slogans chantés quand les gilets jaunes s'approchent de l'Elysée : « on vient te chercher chez toi ! ». Cela pourrait se traduire par « tu nous accules à ce geste à force de corruption de l'esprit républicain ».

La connaissance de la Révolution française, et chacun sans doute la connaît un peu différemment, joue donc aussi une partition de texte caché qui se dévoile en situation.

Dès les premiers actes nous trouvons sur les gilets une abondance de références, d'une part au peuple souverain qui reprendrait ses droits contre le roi, « Macron dégage, finit la monarchie », d'autre part à des symboles précis et à l'événementiel révolutionnaire. Une guillotine doit décapiter la taxe carbone, l' échange célèbre et inaugural « sire, ils ont pris la Bastille. C'est une révolte ? Non, Sire c'est une révolution » est rappelé avant de conclure « 1789-2018 ». On trouve également des « 1789 bis » ou « 1789-2018 » plus laconiques, un « paye tes droits de l'homme », « article 2 DDHC » qui renvoie à une connaissance précise de la déclaration des droit et à son droit de résistance l'oppression, un « vivre libre ou mourir » , un « aujourd'hui nous sommes le 14 juillet 1789 », et une capacité à produire l'analogie plus que la simple identification : « 1789, à bas le roi, 2018, à bas l'argent-roi ». De la même manière un graffiti inscrit à même une publicité pour les parfums Louis Vuitton, déclare : « Macron on t'attend à Varenne » lieu de l'arrestation de Louis XVI en 1791.

Les révolutionnaires français avaient fait leur révolution en habits de romains et ainsi ramené dans l'a-présent de l'histoire la puissance monumentale et héroïque des grands ancêtres sans pour autant se contenter de les mimer. Ils puisaient dans leur exemplarité le courage de tenter à nouveau des gestes d'émancipation radicale. Les gilets jaunes la font de fait beaucoup en habits de révolutionnaires français, dans ce même esprit d'a-présent. Après les dégradations faites sur l'arc de triomphe dénoncées dans la presse comme une atteinte grave au symbolique et au patrimoine, des gilets jaunes fabriquent des cabanes « arc de triomphe » qui seront en fait détruites par la force publique.

Là encore les effets de retournement sont intenses. Les gilets jaunes inventent aussi des graffitis rigolards et ironiques : « 14 juillet 1789, des casseurs saccagent un monument historique ». Les espaces de délibération disséminés où la culture orale domine, sont les espaces privilégiés de cette citoyenneté a-partidaire, mais pas du tout a-conflictuelle. S'y déploient des émotions politiques, colère , indignation, enthousiasme et ironie. Mais dès l'acte III du 1er décembre 2018, être critique suppose de déconstruire au fur et à mesure les disqualifications produites par la répression, la presse ou le gouvernement.

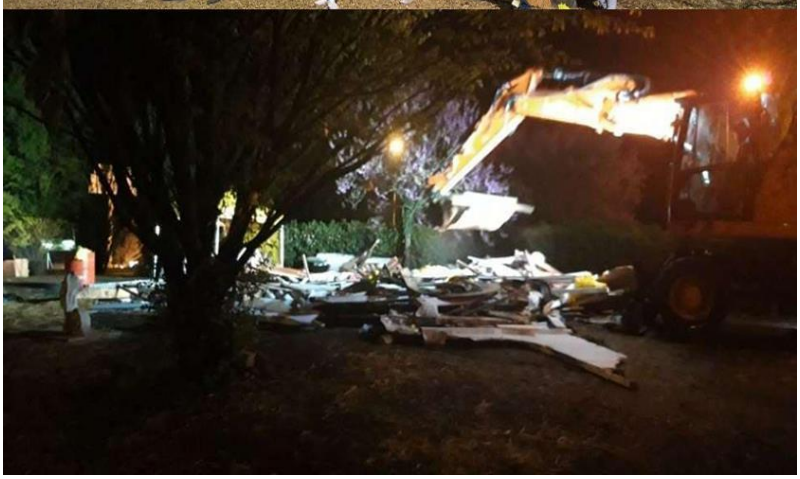

3.3 La disqualification des Gilets jaunes est au pouvoir

Dès l'acte II du 24 novembre 2018, la répression d'une manifestation peu organisée apparaît disproportionnée. Le champ de bataille sociale est transformé en champ de guerre par l'usage abusif de stocks de gaz lacrymogènes et par des grenades GliF4, explosives. Des manifestants ordinaires qui souvent manifestent pour la première fois y perdent leur main, ou des doigts pour avoir ramassé l'objet méconnu. *«Jusqu'à samedi, les histoires de grenades, j'en avais entendu parler de loin. Rien que samedi, entre les gens que j'ai croisés aux urgences et ce que m'ont dit les soignants, j'ai compris qu'il y avait d'autres blessés comme moi. C'est anormal d'utiliser ce type de munitions. C'est disproportionné. Il y a eu des casseurs, c'est sûr, mais il y avait surtout des retraités, des jeunes, de tout, plein de gens qui n'étaient pas dans une logique de violence.»*[34] En déployant cet arsenal, le gouvernement semble faire croire à la nécessité de réprimer des gens qui sont tous ultra-violents. Or si certains veulent en découdre tant la violence sociale accumulée cherche un exutoire, la plupart viennent en croyant que manifester est un droit protégé en France par le cadre des libertés publiques ordinaires. Ils viennent en famille avec femme et enfants, cousins, oncles et tantes. Car ils en font un devoir intergénérationnel. « Pour toi ma fille », « Papa contre Goliath », « Les jeunes dans la galère, les vieux dans la misère, peuple en colère ». « Ne tape pas mon papa » écrit en lettres enfantines sur un gilet orné de cœurs.

34 *Libération*, article du 29 novembre 2018, Les grenades de trop.

La découverte de la manifestation devient découverte d'un régime qui ne respecte plus ses propres règles du jeu et ne mérite plus son nom. On en propose d'autres « bienvenu en Lacrymocratie ». Très, très rapidement la question des taxes n'apparaît plus que comme un embrayeur, le rapport entre champ d'expérience et horizon d'attente s'est déplacé. On manifestait pour obtenir plus de pouvoir d'achat, désormais on manifeste au nom de la liberté et on revendique la démocratie qui s'est visiblement absentée. « Marre d'une démocratie où le président décide de tout ! ». « la dicateure est en marche mais on peut encore lui péter les jambes ». La question morale devient stricto sensu la question politique, car la surprise est forte. « Macron tu t'es Trumpé ! », « vous volez nos acquis, nous voulons supprimer les vôtres voleurs ! casier vierge. » Puis la dénonciation des pratiques policières et judiciaires va enfler très régulièrement au rythme des gardes à vue, des arrestations, des actes de répression « Stop flashballs arrêtez le massacre » car des tirs ont éborgné des manifestants. Certains gilets jaunes tentent de rallier la police et les gendarmes à la cause des gilets jaunes « Gendarmes, policiers, CRS, venez nous rejoindre vous êtes aussi concernés », certains leur offrent des fleurs façon mai 68, la non violence est présentée comme un horizon désirable et

chacun affirme que ce ne sont pas les gilets jaunes qui font monter la température. « Castaner factieux, Bacqueux, assassins ».
Las de voir les médias ne montrer que la violence et ne pas relayer des revendications désormais politiques, institutionnelles, éthiques, une demande de vie quand n'est promise que la survie, une tournée des médias falsificateurs est organisée. Les gilets jaunes sont alors accusés de vouloir tuer les outils de la démocratie. Là encore les gilets jaunes sont pourtant clairs, ils veulent que les medias montrent « tout » pas seulement un cadrage disqualifiant. Une femme éclate en sanglots sur un plateau car les journalistes s'intéressent plus au Fouquet's en flammes qu'aux blessures des siens.
De fait les gilets jaunes réussissent sinon à renverser les représentations médiatiques et du gouvernement, du moins à faire entendre qu'il est sans doute pertinent de faire le pari de les rejoindre pour sauver un modèle de vie liée à l'histoire française des luttes. Ils sont au fur et à mesure des actes de plus en plus bigarrés. Des mondes sociaux variés, travailleurs des Ehpad, urgentistes, aides soignantes, chômeurs, cheminots, enseignants, handicapés, s'affichent comme tels et gilet jaunes. Ils font usage de media alternatifs, et réussissent ainsi à sauvegarder leur propre récit des événements pour ceux qui ne veulent pas être dupes. Le geste critique est là, dans l'affirmation que ceux qui commandent ne doivent plus être ceux qui commentent ».
C'est dans ce contexte très dur d'affrontement que les gilets jaunes lancent le vrai débat comme rapport critique et stratégique au grand débat voulu par le président.
Comme en 1968 un carnet de 67 revendications voit le jour, mais elles ne feront l'objet d'aucune négociation.
La colère populaire, sa capacité à ironiser, sa capacité à argumenter n'ont plus force de lois.
Ne reste que la répression ? C'est pourquoi cette épreuve émotive des gilets jaunes qui sonnent l'alarme en donnant de la voix pour rétablir la justice, est aussi une épreuve démocratique pour le régime. La négation de la voix du peuple n'aura jamais été aussi intense aussi bien sur le mode de la propagande formelle dans le grand débat, que sur le mode d'une répression guerrière.
Macron fait littéralement la guerre à son petit peuple, ce qui veut dire que le mot de dictature dans la bouche des gilets jaunes permet de qualifier une attitude foncièrement antirévolutionnaire si l'on veut bien admettre que refouler les émotions populaires est la première forme prise par l'anti-révolution dès thermidor.